

L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER (INCa)

Le 28 septembre 2005 a eu lieu une réunion importante sur la coordination de la lutte contre le cancer.

L'Institut National du Cancer, créé par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de Santé Publique, est chargé de coordonner les actions de lutte contre le cancer aussi bien pour la prévention et le dépistage que pour le diagnostic et la prise en charge thérapeutique.

L'Institut National du Cancer avait invité le Ministre de la Santé et des Solidarités qui a reconnu les avancées majeures obtenues par les départements pilotes dans le dépistage organisé du cancer du sein depuis 1989. *Cette opération, a-t-il affirmé, a permis la prise en compte d'un besoin de Santé Publique dans ce pays, jusqu'à présent habitué essentiellement à la mission de soins.*

Grâce aux opérations menées dans 32 départements, il a été possible non seulement de voir diminuer la taille des cancers, mais également de voir diminuer le taux des atteintes ganglionnaires. Cela contribue à la baisse de la mortalité mais permet surtout des traitements moins lourds assurant une réadaptation psycho-sociologique et professionnelle plus facile.

Le problème de la participation a évidemment été évoqué avec les conséquences attendues.

De nombreux exposés ont permis de juger de la cohérence du Plan Cancer avec les missions de l'Institut National du Cancer et également de prendre acte de l'irréversibilité de la démarche de prévention. L'intervention du représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a permis de mettre l'accent sur l'expérience française qui s'appuie jusqu'à présent sur les structures existantes dans le dépistage organisé. Il ne faudrait pas que cette originalité, que nous avons en 1989 voulue à Strasbourg, disparaisse au profit de la création de centres de dépistage et de diagnostic du cancer du sein avec des médecins accrédités personnellement.

La mammographie numérique a également fait l'objet d'une communication. Le résultat de l'étude DMIST parue dans le New England Journal of Medicine montre qu'il n'y a pas de supériorité patente de la mammographie numérique par rapport à la mammographie analogique sauf peut-être chez les femmes jeunes ou les femmes ayant des seins denses. Pour l'instant il n'y a pas de supériorité de la mammographie numérique dans la tranche d'âge du dépistage entre 50 et 74 ans.

Les processus d'Assurance Qualité en numérique sont actuellement en train d'être finalisés afin que le contrôle de qualité puisse être effectif dans les mois qui viennent. C'est de la possibilité du contrôle de qualité et de l'avis de la Haute Autorité de la Santé que dépendra l'autorisation de la mammographie numérique dans le dépistage (voir éditorial).

Le problème clé du dépistage du cancer du sein en France aujourd'hui est celui de la participation, il faut espérer que tous les acteurs du dépistage organisé prendront la mesure des enjeux pour cette opération de Santé Publique voulue au départ par des professionnels et que les pouvoirs Publics se sont appropriés.